



Droit de succesion sur la maison familiale

Par **Bblao**, le **10/01/2013** à **00:13**

Bonsoir à tous, j'essayerai d'être le plus bref possible, je serai heureux que vous répondiez à ma question ...

J'ai perdu mon père il a deux semaines, il possédait trois maisons, dont une qui m'est particulièrement cher, j'habite dans dans cet maison depuis 1980, je payais un loyer à mon père en liquide, sans jamais avoir était déclaré, maintenant qu'il est décédé, mes soeurs (nous sommes 4 filles) désire avoir cet maison, car elle a une plus grande valeur pécuniere que les deux autres, elles me menacent de m'éjecter dès que le testament sera publié...

J'ai entendu dire que je ne pourrais hériter que du 1/4 des biens de mon père, sachant que la maison dans laquelle j'habite vaux beaucoup plus du 1/4 de l'héritage totale, que j'ai une fille à charge qui habite encore avec moi, et qu'elles veulent tous m'expulser pour avoir leurs argents, comment faire ?

Est-ce qu'elles peuvent vendre leurs parts de la maison dès qu'elles auront leur héritage et m'expulser si facilement ?

Ne peut-on pas hériter d'une maison à 100% ? J'ai toujours cru au long de ma vie que mon père me léguerait cet maison, mais avec l'histoire du quart des biens, je suis perdue...

Si vous pouvez m'éclairer, je serais ravies ...